

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 10/05/2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame DUMOULIN
Madame FONVIELLE
Madame GIGLIETTA
Monsieur FORT
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATTANABE-VERMOREL

Excusés :

Madame CORDEBARD
Madame DIABY
Monsieur GRIVEAUX
Monsieur GUTTERMAN
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERNOT
Madame RIOUX

1 - Approbation du compte rendu du conseil d'administration en date du 13/03/2021

Le procès-verbal est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Décision modificative pour le budget 2021

Suite à une erreur matérielle dans le montant indiqué dans la précédente délibération pour le montant du résultat cumulé en Investissement (511.527,26 € et non 287.692,24 € correspondant aux recettes d'investissement 2020), ainsi qu'à l'omission de l'indication des centimes dans le montant des prévisions d'investissement, soit 266 916,45, le total des recettes d'Investissement est donc 778 443, 71.

Les tableaux étaient quant à eux justes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Adoption du compte administratif 2020.

En section de fonctionnement, le résultat entre les recettes (6.804.705,13€) et les dépenses Le résultat en fonctionnement reste négatif malgré le transfert de crédits en investissement réalisé en 2020.

payées (7.090.819,75 €) est de -286.114,62 € (contre 120.995,68 € en 2019 ; 91.416,90€ en 2018 et -564.900,10€ en 2017).

En effet, en raison de la crise sanitaire, qui a entraîné la fermeture des établissements du 17 mars au 11 mai, les charges, à l'exception des charges de personnel, ont fortement diminué.

Les principales dépenses de la section de fonctionnement diminuent fortement par rapport à celles de 2019, passant de 7.607.294,88 € en 2019 à 7.090.819,75 €.

Le montant des recettes encaissées au cours de l'exercice s'élève à 6.804.705 € (taux de réalisation de 88,30%). Le montant des participations familiales est en diminution de -34,63 % par rapport à 2019, en raison des faibles effectifs accueillis.

On notera pour rappel la baisse des participations familiales, des coûts fixes importants et une part alimentaire élevée.

Le coût COVID est estimé à 600 000 €.

Monsieur MONTLOUIS demande quelles sont les types de dépenses liées au COVID.

Il est répondu : achats de masques, de gel, de gants, de surblouses, de produits virucides, coûts de personnels fixes alors que les établissements étaient fermés et qu'il n'y a pas eu de participations familiales pendant presque 2 mois.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 :

Réalisé par le trésorier, c'est le corollaire du compte administratif : il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Il est soumis au vote pour constater la stricte concordance du compte administratif et du compte de gestion..

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Adoption de la liste des créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Il s'agit de créances de plus de 4 ans dont les poursuites se sont avérées infructueuses.

Suite à cette délibération, ces créances feront l'objet d'une inscription budgétaire sur la nature admission en non-valeur.

1.243 pièces en impayés sur les redevances de services de restauration ou de séjours vacances sont concernées pour les années 2007 à 2016, pour un montant de 120.991,84 €.

Monsieur ALGRAIN ajoute que depuis 2016 les créances irrécouvrables sont de moins en moins importantes. Le volume cumulé diminue et le taux de recouvrement s'améliore grâce au travail mené avec la trésorerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Délibération relative aux créances éteintes.

Cette délibération fait suite à décisions du tribunal d'instance, suite à saisine de la commission de surendettement, d'effacer les dettes de personnes dont la situation financière est irrémédiablement compromise.

Il s'agit ici de 4 familles, dont les dettes de restauration scolaire s'élevaient à un montant de 1.243 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Délibération relative à l'allocation prévoyance santé.

Cette allocation, d'un montant de 240 €, permet au personnel dépourvu de couverture complémentaire santé de pouvoir y accéder par une prise en charge d'une partie de la cotisation.

L'APS est versée directement aux agents qui en ont fait la demande, en fournissant la photocopie de leur carte mutuelle ou attestation.

Le montant est de 240 € depuis 2016.

152 agents sont concernés pour un montant de 56.000 €.

Madame SOUILMI demande si les agents de la Caisse sont informés des aides en la matière apportées par la sécurité sociale.

Madame JOURDAIN informe que cela a déjà été fait mais qu'un rappel serait effectué.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Attribution de bons d'achat pour la rentrée scolaire.

Ces bons d'un montant de 65 euros sont distribués pour chaque enfant de moins de 18 ans dans la limite de 4 enfants par famille.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Adhésion au groupement de commandes « Paris centre »

Le marché de viande qualitative fraîche et surgelé notifié en 2020 arrive à expiration le 31/12/2021.

Les marchés de viande fraîche bœuf, veau, agneau et porc n'ont pas été reconduits pour leur dernière année d'exécution et arrivent à échéance le 31/07/2021.

Afin de garantir la livraison de viande qualitative au 1er janvier 2022, il est nécessaire de lancer la procédure d'appel d'offres dès la rentrée 2021.

Le principe du groupement avec Paris Centre est à poursuivre : si pour un marché de viandes qualitatives avec un circuit le plus court possible la massification n'est pas forcément opportune, la taille du groupement permet toutefois d'optimiser les échanges avec les éleveurs et la filière, et de bénéficier d'un cahier des charges et de tarifs communs.

Madame DUMOULIN s'interroge sur le choix d'un marché européen.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que c'est le montant qui détermine le caractère européen en l'occurrence lorsqu'il est supérieur à 210 000 € HT.

Le cahier des charges et les règles de consultation sont aussi rigoureux que les marchés nationaux mais les supports de publicité sont différents avec un journal officiel européen.

Elle précise que jusqu'alors, il n'y a jamais eu de réponses de candidats européens.

Monsieur ALGRAIN répond que la distance les écarterait.

Madame LILIENTELD-MAGRY précise qu'elle travaille sur l'insertion de clauses relatives aux distances entre les lieux d'élevage et d'abattage et au bien-être animal.

Monsieur MONTLOUIS demande pourquoi le lot volaille ne fait pas partie du marché.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que le lot volaille fait déjà l'objet d'un lot viande fraîche et surgelé label rouge depuis 2018.

Elle précise qu'au 1^{er} août 2022, tous les autres lots y compris la volaille auront fait l'objet d'une procédure pour le renouvellement des marchés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Adoption du rapport moral et financier.

L'assemblée générale aura lieu le 24/06/2021. Le rapport moral présente les activités de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement durant l'année 2020.

Est rappelé le contexte très particulier de l'année 2020, et la suspension des activités opérationnelles de la Caisse des écoles pendant le confinement.

Le rapport moral

Les grands thèmes sont :

RH

Le personnel opérationnel a connu une cessation d'activité totale pendant le confinement (17 mars/11 mai). A la reprise de mai il a fallu faire face à la mise en place d'Autorisations spéciales d'absence pour de nombreux agents (un total de 893 jours d'absence a été recensé en lien avec la pandémie).

Le volume d'heures complémentaires a été plus important, et la pénibilité des tâches et les protocoles sanitaires ont engendré un surcroît de travail.

Le **Comité Technique** (CT) s'est réuni 1 fois de manière dématérialisée pour discuter du 1^{er} protocole sanitaire.

Dans le cadre du **plan de formation**, les équipes de cuisine : 7 agents opérationnels et 2 agents administratifs ont suivi des formations.

Marchés publics : Un nouveau groupement de commandes a été initié avec la Caisse des écoles du 4^e pour la fourniture de viande label rouge fraîche et surgelée.

Le marché a été attribué à un groupement d'éleveurs de l'Allier, en partenariat logistique avec le distributeur La Normandie à Paris.

Les classiques marchés pour renouveler les séjours d'été, la fourniture de produits d'entretien, la maintenance des matériels, le nettoyage des systèmes de ventilations et la fourniture de vaisselle ont été lancés.

Les Repas : 726.325 repas ont été servis au total (enfants + adultes), soit une diminution de 33,3 % par rapport à 2020 (1.088.865 repas avaient été servis).

Menus de 2020 : En volume, hors goûters, 58,93 % des produits servis en 2020 étaient issus de l'alimentation durable (contre 52,93 en 2019; 47,82% en 2018 et 42,73% en 2017).

En valeur, la part des produits durables est de 65,14 %.

Depuis janvier 2020, les menus prévoient 2 menus végétariens par semaine.

En 2020, plusieurs menus à thème ont été présentés.

Gaspiillage et déchets : En novembre, la semaine européenne de réduction des déchets a été l'occasion de lancer un défi « Poubelle vide – Plateau mangé » à toutes les écoles. En 2019, 9 réfectoires étaient équipés de tables de tri et 8 faisaient l'objet d'une collecte au titre du marché de la Ville de Paris. Fin 2020, 1 nouveau site a été ajouté, en tri et collecte.

Tarifs : Ils sont inchangés depuis 2015

Investissements: Ils ont permis le renouvellement de matériels dans différents centres de cuisson.

Oeuvres sociales :

-Les séjours d'été : en 2020, 3 séjours ont été proposés, et 132 enfants ont bénéficié de la prestation. 6 dossiers avaient été présentés par des assistantes sociales (5 pour des familles relevant de la tranche 1, 1 de la tranche 2).

- Bons « vestiaires » : en raison de la fermeture des écoles, l'opération n'a pas été menée en 2020.

- Les subventions aux écoles : 12 769,00 € ont été versés en 2020.

- Œuvres sociales : Bons vestiaires et subventions sociales inchangées.

Le rapport financier.

Le Budget Primitif 2020 a été voté le 27 février 2020.

Il se caractérise en fonctionnement par des dépenses d'alimentation en réponse au plan d'alimentation durable, des dépenses de personnel qui répondent à un accompagnement politique de la Ville de la déprécarisation et des dépenses pour créances irrécouvrables pour répondre à une sincérité budgétaire.

Son exécution a été fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Monsieur SBRIGLIO demande si on présente un budget prévisionnel en assemblée générale.

Il est répondu par la négative.

Madame LILIENTFELD-MAGRY fait un point sur le budget 2021 et précise que le déficit voté en février ne sera pas celui qui sera observé à la clôture.

En effet, l'effectif des collégiens est divisé par 2 en raison de la pandémie. Et 10 % d'élèves en moins ont été accueillis sur les maternelles et les élémentaires.

Elle ajoute qu'en 2023, la Caisse des écoles aura la gestion de la restauration du collège de la Grange aux Belles. En effet la Ville de Paris a entamé la campagne d'intégration de ces établissements dans le giron des Caisses des écoles, pour des raisons notamment qualitatives.

Une visite est prévue à cet effet sur le collège fin mai 2021 pour discuter de comment la Caisse va reprendre le personnel des collèges.

Monsieur LEROUX s'en félicite.

Concernant les séjours d'été, on note une participation massive des tarifs 1 (36 enfants sur cette tranche en 2020 contre 12 auparavant).

Le travail des assistantes sociales et des directeurs d'école a été bénéfique.

Monsieur GUTTERMANN se félicite de cette démarche.

Madame LILIENTFELD-MAGRY aborde le gaspillage alimentaire et l'évolution des réfectoires qui sont équipés de table de tri. Fin 2020, c'est au tour de l'école de Vicq d'Azir de s'équiper de tables de tri.

La collecte est assurée par Love Your Waste pour émtahnisation, contrairement à l'école Louis Blanc sur laquelle intervient Les Alchimistes qui retraite pas compostage.

Monsieur ALGRAIN informe qu'une action politique est menée en direction de quartiers de zéro-déchets comme celui de Louis Blanc. L'action est élargie également à Saint-Maur, Parmentier, Vellefaux, Vicq d'Azir et peut-être Boy Zelinski.

Cela se traduit par l'installation d'un compost à Vicq D'azir inauguré par Léa Vasa.

Il y a beaucoup de demandes dans ce quartier et beaucoup d'ateliers sur le sujet ont lieu dans les écoles.

Il y a également des ateliers dans les autres quartiers ou l'on ne traite pas de ces sujets par l'intermédiaire des ambassadeurs qui prônent ces sujets.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité.

11 - Approbation des radiations arrêtées au 31/03/2021.

2 membres en plus depuis 20. 6 radiations (décès ou NPAI).

La liste des radiations est adoptée à l'unanimité.

12 - Questions diverses

Monsieur GUTTERMANN s'interroge sur l'impact des classes fermées, pour lesquelles l'information n'est connue que le matin même.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que la prévision est difficile, mais que le gaspillage est très limité, grâce au recours aux produits surgelés et à un démarrage des productions le plus tardif possible.

Les déductions de repas sont effectuées pour les classes fermées.

Madame DUMOULIN ajoute qu'en plus des classes qui ferment, les parents sont incités à ne pas mettre leurs enfants à la cantine.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond qu'en 2020 un formulaire avait été distribué aux familles pour savoir s'ils maintenaient l'inscription de leur enfant à la cantine.

Monsieur SBRIGLIO informe qu'au collège Seligmann les parents ont retiré de façon massive leur enfant de la cantine et que cela ne sera pas facturé.

Madame LILIENFELD-MAGRY précise qu'au collège Louise Michel, on facture au réel depuis la reprise.

Côté personnel Caisse, certains agents avaient prévu de travailler durant les vacances de Printemps et qui n'ont pu le faire en raison de la fermeture des écoles.

La Caisse des écoles a prévu de leur donner une compensation en fin d'année sous la forme d'un complément indemnitaire annuel qui sera votée en conseil d'administration en fin d'année. Cela concerne 13 agents environ.

La Ville de son côté a également choisi de rémunérer les vacataires qui avaient prévu de travailler également sur cette période.

Monsieur MONTLOUIS demande un point d'étape sur les séjours d'été.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que les inscriptions seront clôturées dans 2 jours.

Le lot « Mer » est pour sa part complet.

Elle informe par ailleurs que cette année il y aura deux factures de fin d'année scolaire (1 début juin et 1 courant juillet) au lieu de la traditionnelle facture regroupant mai juin juillet, ce pour être au plus près des modifications demandées par les directeurs d'école et les familles.

En effet cela permettra au vu des nombreuses modifications d'être au plus juste avec une facture intermédiaire début juin pour les repas de mai.

Le conseil d'administration est clôturé à 19h10.